

## SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI (SOGEM)

### AVIS RECTIFICATIF

#### PUBLICITE EN VUE D'UNE PRE-QUALIFICATION

#### pour la passation d'un contrat de PPP pour l'exploitation et la revente de la capacité excédentaire du Câble de Garde à Fibre Optique de la SOGEM

1. La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (la «**SOGEM**»), avec l'appui de l'Association Internationale de Développement, du Groupe de la Banque Mondiale («**AID**»), a entrepris de mettre en œuvre un projet de PPP avec accès ouvert ayant pour objet la mise en exploitation de paires de fibres disponibles sur le réseau du Câble de Garde à Fibre Optique (le «**Réseau CGFO**») dont la gestion, l'exploitation et la maintenance ont été confiées à la SOGEM, par l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal («**OMVS**»). Un opérateur de gros privé (l' «**Opérateur de Gros**»), sélectionné sur la base d'un appel d'offres international ouvert et transparent, conclura avec la SOGEM, un contrat de partenariat public-privé (le «**Contrat de Partenariat** ») pour l'exploitation et la commercialisation de la capacité des paires de fibres disponibles du Réseau CGFO dans les Etats membres de l'OMVS (le «**Projet**»).
2. A cet effet, la SOGEM a fait paraître un avis de pré-qualification (l' «**Avis de Pré-qualification**») relatif au processus de pré-qualification des candidats intéressés par le Projet (les «**Candidats**») sur le site internet de la SOGEM ainsi que dans les publications suivantes :
  - Jeune Afrique n°3050 du 23 juin 2019
  - Le Lynx n°1419 du 24 juin 2019 ;
  - L'Essor n°18943 du 28 juin 2019
  - Le Soleil n°14733 du 9 juillet 2019 ; et
  - DG Market le 24 juin 2019.
3. Les Candidats intéressés sont informés par le présent avis rectificatif que la date limite de remise des dossiers de candidature initialement fixée au 26 juillet 2019 est **désormais fixée au 25 septembre 2019 à 11 heures précises (heures de Bamako/Mali)**. L'ouverture publique des dossiers aura lieu le 25 septembre 2019 à 11 heures 30 minutes (heure de Bamako/Mali) dans la salle de conférence de la Direction Générale de la SOGEM, au 3<sup>ème</sup> Etage ACI 2000 Parcelle N° 2501 – Bamako/Mali.
4. Les Candidats intéressés sont par ailleurs informés que conformément au premier avis, une conférence préalable à la préparation et à la remise des candidatures a été organisée le 18 juillet 2019 à Dakar. Les documents d'information remis aux Candidats présents à la conférence seront annexés à la version révisée du Dossier de Pré-qualification qui est disponible dans les conditions prévues au point 6 ci-après.
5. Pour rappel, les Candidats intéressés doivent apporter la preuve qu'ils remplissent les critères de qualification techniques, financiers et juridiques suivants, conformément au dossier de pré-qualification (le «**Dossier de Pré-qualification**») :

#### 5.1. Critères techniques

Le Candidat, ou s'il s'agit d'un groupement, au moins l'un des membres du groupement Candidat (l' «**Opérateur**»), doit pouvoir prouver qu'il possède l'expérience et les capacités techniques nécessaires à la réalisation et à la gestion du Projet, en produisant les éléments et en satisfaisant aux critères techniques suivants :

---

- (i) soumission des références acquises par le Candidat au cours des cinq (5) dernières années, dans le domaine d'activité considéré, en matière de conception, de réalisation et d'exploitation technique et commerciale de réseaux de fibre optique de type backbone pour la fourniture de services en accès ouvert de bande passante SDH et Ethernet, de services d'hébergement et de services de transit IP, avec un minimum d'une (1) référence similaire attestée (PV ou attestation de services faits) dans les cinq (5) dernières années.
- (ii) description des capacités techniques et moyens humains dont le Candidat dispose pour assurer l'exploitation, la commercialisation et la continuité de service du Réseau CGFO, objet du Contrat de Partenariat.

## 5.2. Critères financiers

Le Candidat, ou s'il s'agit d'un groupement, l'ensemble des membres pour les critères visés aux (i) à (ii) ci-dessous et au moins l'un des membres du groupement Candidat (le «**Partenaire Financier**») pour le critère visé au (iii) ci-dessous, doit pouvoir prouver qu'il dispose des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de ses missions, au titre du Projet, en satisfaisant aux critères financiers suivants :

- (i) soumission de déclarations concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à celles, objet du Contrat de Partenariat envisagé au cours des trois (3) derniers exercices clos (ou des derniers exercices réalisés pour les Candidats ou Membres du Groupement dont l'existence est inférieure à trois (3) années) ;
- (ii) fourniture des bilans et comptes de résultat certifiés par les Commissaires aux Comptes accompagnés des rapports des Commissaires aux comptes correspondant ou par toute autre entité conformément aux pratiques de son pays d'enregistrement pour les trois (3) derniers exercices clos du Candidat (ou des derniers exercices réalisés pour les Candidats ou Membres du Groupement dont l'existence est inférieure à trois (3) années) ;
- (iii) démonstration de la capacité de mobilisation de financements internes et/ou externes au moins équivalents au montant des investissements envisagés à la charge du Partenaire, au titre du Contrat de Partenariat envisagé, c'est-à-dire au moins égal à un million cinq cent mille euros (1 500 000 €).

## 5.3. Critères juridiques

Le Candidat, ou s'il s'agit d'un groupement, chaque membre du groupement Candidat, devra fournir les documents et attestations démontrant sa capacité juridique à participer à l'appel d'offres et à réaliser le Projet, tels que prévus dans le Dossier de Pré-qualification.

6. Par ailleurs, la SOGEM rappelle aux Candidats, souhaitant se pré-qualifier et ayant l'expérience requise, la mise à disposition d'un Dossier de Pré-qualification auprès de la Direction Générale, à Bamako (Mali). Le Dossier de Pré-qualification sera remis physiquement ou électroniquement, au choix du Candidat contre remise d'un paiement forfaitaire non remboursable de 200 000 FCFA, ou 300 Euros ou l'équivalent de 200 000 FCFA en toute autre monnaie librement convertible. Le paiement sera effectué par versement direct sur le compte bancaire N° : **026703016628** - Banque : BDM - au nom de la Société de Gestion de l'Énergie de Manantali (**SOGEM**) - Code Banque : **ML016** - Code Guichet : **01201** - RIB : **24**, ou par paiement en espèces, contre reçu, auprès des services financiers de la SOGEM.
7. Il est également rappelé aux Candidats que les demandes de communication du Dossier de Pré-qualification pourront être faites par écrit à l'attention du Directeur Général de la SOGEM et à l'adresse

indiquée au 11.1 ci-après. Un Candidat souhaitant obtenir des clarifications sur le Dossier de Pré-qualification ou sur le Projet, postérieurement à la publication de l'Avis de Pré-qualification devra transmettre ses questions par écrit à la SOGEM par courrier ou par courriel à l'adresse indiquée au 11.1 ci-après, dans les conditions prévues au Dossier de Pré-qualification.

8. Les Candidats ayant acquis le Dossier de Pré-qualification seront autorisés à avoir accès à une data room pour disposer d'autres informations pertinentes sur le Projet.
9. Les Candidats ayant reçu un Dossier de Pré-qualification sont invités à soumettre leurs dossiers de candidature (les «**Dossiers de Candidature**») dûment complétés et signés, conformément aux dispositions du Dossier de Pré-qualification au plus tard à la date et heure limites indiquées au 3 ci-dessus sous pli scellé, portant clairement la mention «*PROJET RESEAU CGFO SOGEM*» ainsi que le nom et l'adresse du Candidat, dans les conditions prévues au Dossier de Pré-qualification. Les Dossiers de Candidature doivent être remis en main propre, contre signature ou adressés à la SOGEM, à l'adresse indiquée au 11.2 ci-après (seule autorisée pour la remise des Dossiers de Candidature). Les candidatures reçues en retard (hors délais) ne seront pas acceptées, donc retournées non ouvertes. La soumission des candidatures par voie électronique ne sera pas autorisée.
10. Les Candidats réputés pré-qualifiés, suite à l'évaluation des Dossiers de Candidature, par la Commission Ad Hoc, seront invités à participer à la phase d'appel d'offres du Projet.
11. Les adresses autorisées sont les suivantes :
  - 11.1. Pour les demandes de communication du Dossier de Pré-qualification et les demandes de clarification : Monsieur le Directeur Général de la SOGEM ACI 2000 Parcelle N° 2501, 3ème étage BP E-4015 - Bamako - République du Mali  
Tel : 00 223 75 99 98 98 / 00 223 72 41 43 69 ;  
Email : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) avec copie obligatoire à [baye.faye@sogem-omvs.org](mailto:baye.faye@sogem-omvs.org), [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org) et [AO-SOGEM@gide.com](mailto:AO-SOGEM@gide.com).
  - 11.2. Pour la remise uniquement des candidatures (seule adresse autorisée) : Attention Monsieur le **Directeur Général de la SOGEM/Secrétariat de la Direction Générale de la SOGEM, 3ème Étage ACI 2000 Parcelle N° 2501 – Bamako/Mali**
  - 11.3. Pour l'ouverture des candidatures uniquement : Salle de conférence de la Direction Générale de la SOGEM, 3<sup>ème</sup> Etage ACI 2000 **Parcelle N° 2501 – Bamako/Mali**

**Bamako, le 06 août 2019**

**Le Directeur Général de la SOGEM**

**Tamsir NDIAYE**